





## MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

## UNITÉ DE GESTION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ ET DE RÉSILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO

## **OBJET: Acquisition de Kits éclairage**

- 1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet de développement urbain intégré et de résilience du grand Antananarivo (PRODUIR) à travers le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du marché en objet.
- 2. Le MDAT représenté par l'Unité de Gestion de Projet PRODUIR sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour **l'acquisition de Kits éclairage.**
- 3. La procédure sera conduite par mise en concurrence ouverte nationale en recourant à une demande de cotation ouverture (DCO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de juillet 2016 et révisée en Novembre 2017, en Août 2018, en Novembre 2020 et en Septembre 2023 de la Banque Mondiale et ouverte à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.
- **4.** Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir le document et les informations en formulant une demande auprès de l'adresse mail <u>offres.produir@gmail.com</u> à l'Attention de Monsieur le Coordonnateur de l'UGP PRODUIR, en mentionnant clairement les coordonnées complètes du Soumissionnaire (raison sociale, adresse, email, téléphone).
- 6. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de 300 000 Ariary, conformément aux dispositions d'appel d'offres. Les offres resteront valables pendant 90 jours à compter de la date limite de leur soumission.
- 7. Les Marchés issus du présent appel d'Offres seront soumis à l'Impôt sur les Marchés Publics (IMP) au taux de 8% qui sera déduit des factures présentées par le fournisseur. Ainsi, les soumissionnaires devront tenir compte de cet impôt dans leur offre.
- 8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Bureau de l'UGP PRODUIR, Bâtiment ex-OTU, 316, Rue Razakarivony Rodlish Manakambahiny 101 Antananarivo MADAGASCAR, Courriels : offres.produir@gmail.com Site Web : http://www.produir-madagascar.mg

La Personne Responsable des Marchés Publics

ANDRIAMATAHITRY Korarene Antonio